

## ANALYSE DE LA PRESSE

Avril 2014

1. **A la une : Les condoléances du Premier ministre turc à la communauté arménienne**
2. **Dossier du mois : La décision de la Cour Constitutionnelle pour la levée du blocage de Twitter**
3. **Turquie**
4. **Economie**
5. **Union européenne**
6. **International**
7. **Liste des journalistes ayant couvert le sujet turc (Avril 2014)**



**redefining / standards**

MÈCÈNE PRINCIPAL DE L'INSTITUT DU BOSPHORE

33 rue Galilée 75116 Paris T +33 1 44 43 52 54 F +33 1 47 23 68 14

info@institut-bosphore.org • www.institut-bosphore.org

## 1. A la une : Les condoléances du Premier ministre turc à la communauté arménienne

« Le premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, a présenté mercredi [23 avril] les condoléances de la Turquie "aux petits-enfants des Arméniens tués en 1915" lors des massacres visant cette communauté sous l'empire ottoman. » (*Le Figaro, AFP, 23/04/2014*)

« Dans un communiqué, le chef de gouvernement turc s'exprime pour la première fois aussi ouvertement sur ce drame survenu entre 1915 et 1917, aux dernières années de l'empire ottoman et qui est reconnu comme un génocide par de nombreux pays. (...) "C'est un devoir humain de comprendre et de partager la volonté des Arméniens de commémorer leurs souffrances pendant cette époque", selon le texte. "Nous souhaitons que les Arméniens qui ont perdu la vie dans les circonstances du début du XXe siècle reposent en paix et nous exprimons nos condoléances à leurs petits-enfants", ajoute le texte. » (*Libération, AFP, 23/04/2014*)

« L'annonce a été publiée en huit langues, dont l'arménien, pour donner une portée internationale au message. » (*Le Monde, Guillaume Perrier, 24/04/2014*)

« Rendu public à la veille du 24 avril, jour de commémoration du génocide par la diaspora arménienne dans le monde entier, et à l'approche du centenaire qui sera célébré en 2015, le message du chef de gouvernement turc est cependant critiqué pour son manque d'envergure et son opportunisme. En présentant des condoléances, le premier ministre turc ne formule pas d'excuses et ne désigne pas la responsabilité de l'Empire ottoman - auquel la République turque a succédé en 1923 - pour ces tueries généralisées, estiment de nombreux intellectuels turcs qui se battent pour la reconnaissance du génocide par l'État. "Avec ces condoléances, le gouvernement espère amoindrir le choc de cette mobilisation pour le centenaire", analyse Kadri Gürsel, spécialiste en relations internationales. D'autant que l'image de la Turquie s'est fortement dégradée avec la répression de la révolte antigouvernementale au printemps dernier et les accusations de corruption qui touchent le premier ministre. "Ankara se retrouve solitaire", ajoute-t-il. (*Le Figaro, Laure Marchand, 23/04/2014*)

« Politiquement, l'appel lancé par le premier ministre turc est "une répétition pour 2015, car la Turquie se positionne pour tenter de sortir de l'affrontement stérile entre la revendication et la posture négationniste", estime le politologue Ahmet Insel. (*Le Monde, Guillaume Perrier, 24/04/2014*)

### Réactions internationales

« Barack Obama a tenu un discours, jeudi [24 avril], appelant de ses vœux une "reconnaissance pleine, franche et juste des faits" commis en 1915. Le président américain s'est toutefois bien gardé d'employer le mot "génocide", afin de ne pas froisser son alliée au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). » (*Le Monde.fr, 24/04/2014*) « La déclaration du premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, est pour Washington une "reconnaissance publique historique de la souffrance des Arméniens en 1915" et "une étape positive", a indiqué la porte-parole du département d'Etat, Jen Psaki. » (*Le Figaro, AFP, 24/04/2014*)

La tension avait monté entre la Turquie et les Etats-Unis suite à l'adoption début avril d'une résolution par la commission des Affaires étrangères du Sénat américain sur le génocide arménien. La résolution condamnée par le ministère turc des Affaires étrangères à Ankara le 11 avril, « contente d'appeler à "commémorer" cette date et à demander au président américain de travailler à l'établissement de relations arméno-turques stables et durables, qui "comprenne la reconnaissance par la Turquie des faits sur le génocide arménien". » (*Les Echos, Jacques Hubert-Rodier, 14/04/2014*)

Quant à la France, « François Hollande a dit avoir noté une "évolution" mais insuffisante de la part de la Turquie sur le génocide arménien. "C'est un mot qu'il faut entendre mais qui ne peut pas encore suffire", a déclaré François Hollande à l'occasion des commémorations du génocide à Paris. » (*Le Figaro, AFP, 24/04/2014*) Le président français « en a profité pour annoncer qu'il serait présent en 2015 aux commémorations du centenaire du génocide. » (*Le Monde.fr, 24/04/2014*)

« Pour le Conseil de coordination des organisations arméniennes de France, les "condoléances" exprimées par le Premier ministre turc ne vont pas dans le sens de la reconnaissance du génocide. (...) "C'est un pur effet d'annonce. On ne peut y voir autre chose qu'une opération de séduction en direction des opinions internationales. L'objectif de Recep Tayyip Erdogan est de toute évidence de se dispenser d'avoir à reconnaître le génocide à l'approche du centenaire qui sera commémoré l'année prochaine. (...) Si on lit avec attention l'intégralité du discours, on voit que le gouvernement reprend la thèse d'un massacre perpétré des deux côtés, dans le contexte de la Première Guerre mondiale. Plus grave encore, il remet à l'ordre du jour l'idée d'une commission d'historiens qui serait chargée d'évaluer ce qu'il s'est produit. Il est très bien que les recherches historiques continuent, mais la réalité du génocide a déjà été avérée par les historiens" » (*Libération, Cordélia Bonal, 24/04/2014*)

« Ankara s'inquiète devant la campagne de mobilisation et d'information qui s'annonce à travers le monde, mais aussi en Turquie, pour l'année du centenaire. Et sous l'impulsion de M. Davutoglu, elle a essayé d'affiner sa stratégie. La nouvelle rhétorique turque parle de "souffrances partagées" des citoyens de l'empire ottoman et met sur le même plan le sort des Arméniens et celui des "musulmans" victimes de massacres dans les Balkans. Les descendants des victimes n'y voient souvent qu'une forme plus sophistiquée de négation. "Reconnaître les souffrances de chacun n'exclut pas de reconnaître les spécificités de chacune de ces souffrances", a répondu mercredi [23 avril], depuis Erevan, Giro Manoyan, le secrétaire général de la Fédération révolutionnaire arménienne, qui possède de solides réseaux dans la diaspora. » (*Le Monde, Guillaume Perrier, 24/04/2014*)

## 2. Dossier du mois : La décision de la Cour Constitutionnelle pour la levée du blocage de Twitter

« La Cour suprême de Turquie a ordonné mercredi [2 avril] la levée du blocage [de Twitter], effectif depuis le 20 mars, le jugeant contraire au droit. Elle a également adressé une double injonction à l'autorité turque des télécommunications (TIB) et au gouvernement, leur demandant de "faire le nécessaire" ». (*Libération, AFP, 02/04/2014*) Suite à la décision de justice, le ministère des Transports et de la Communication a annoncé le 3 avril la réouverture du site de microblogging.

« Selon plusieurs experts, le jugement de la cour suprême pourrait faire jurisprudence en Turquie et dissuader à l'avenir le gouvernement de réitérer toute interdiction de l'accès aux réseaux sociaux, fréquemment utilisés par la jeunesse turque pour contourner d'éventuelles pressions sur les médias traditionnels. Le non respect du jugement de la cour suprême équivaldrait à contrevenir à la loi et serait anti-constitutionnel, estiment ces experts.

Le gouvernement Erdogan soutient de son côté que Twitter, qui a désigné un avocat pour contester la décision des autorités turques, n'a pas obéi aux centaines d'injonctions de la justice demandant le retrait de contenus illicites. » (*Le Parisien, AFP, 02/04/2014*)

### Le Premier ministre critique la décision de la Cour suprême

Le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan a dénoncé l'arrêt rendu par la Cour constitutionnelle, contraignant le gouvernement à lever le blocage de Twitter, qu'il a jugé contraire aux "valeurs nationales". « "Nous devons bien sûr appliquer le jugement de la Cour constitutionnelle mais je ne le respecte pas. Je ne respecte pas ce jugement", a-t-il déclaré devant la presse (...) Cela n'a rien à voir avec les libertés", a plaidé M. Erdogan. Twitter, YouTube et Facebook sont des "entreprises commerciales qui vendent un produit (...) c'est le droit de chacun d'acheter ou non leurs produits", a-t-il ajouté. » (*Le Point, AFP, 04/04/2014*)

« D'ailleurs, a affirmé M. Erdogan, la Cour constitutionnelle fait preuve d'un appétit croissant pour l'ingérence dans la sphère politique (...) "J'ai toujours dit ceci : ceux qui veulent faire de la politique devraient

laisser leur siège, enlever leur robe (de magistrat) et faire de la politique dans le cadre de partis politiques". »  
(*Le Parisien, AFP, 12/04/2014*)

« A l'inverse de M. Erdogan, le chef de l'Etat s'est ainsi réjoui ouvertement de la levée de l'interdiction de Twitter. "La décision unanime de la Cour constitutionnelle est très importante", s'est réjoui M. Gül devant des journalistes turcs lors d'une visite au Koweït. "Cette décision a finalement conforté l'Etat de droit dans le pays (...) elle est fondée sur le droit universel", a insisté le chef de l'Etat, cité par la presse turque, "j'en suis fier". » (Le Point, AFP, 04/04/2014)

### **Rencontre des responsables turcs avec les représentants de Twitter**

Les responsables de Twitter se sont entretenus avec les représentants de l'Autorité turque des technologies de l'information (BTK), de celle des télécommunications (TIB) et de la présidence de la République le 14 avril à Ankara. Les discussions ont notamment porté sur les interdictions d'accès au Twitter, ainsi que la polémique d'évasion fiscale lancée par le Premier ministre Erdogan contre les réseaux sociaux.

#### **Interdictions d'accès au Twitter**

« Sur le fond de la querelle qui les oppose au gouvernement, les responsables de Twitter ont confirmé avoir interdit de leur propre chef l'accès des internautes turcs à plusieurs des comptes Twitter qui ont particulièrement irrité Ankara. "Nous appliquons notre politique dite de "contenu retenu par pays" : nous fermons des comptes en Turquie, mais les laissons ouverts ailleurs", a expliqué le vice-président du réseau, précisant que "certains d'entre eux violaient aussi [leurs] propres règles et ne faisaient pas l'objet d'une décision de justice". "Lorsque nous le faisons, nous essayons d'être les plus transparents possibles avec nos utilisateurs", a insisté M. Corwell. "Une partie de nos discussions a été d'expliquer cette politique, de dire qu'il n'est pas nécessaire de fermer un service à des millions d'utilisateurs et d'ouvrir des canaux de communications en cas de problèmes", a-t-il expliqué.

A l'issue de leur réunion, le directeur du BTK Tayfun Acarer avait qualifié ses discussions avec les responsables de Twitter de "positifs". » (Le Monde, 16/04/2014)

« Dans son communiqué, le ministre turc des Communications a une nouvelle fois accusé jeudi [17 avril] Twitter de ne pas avoir obéi à des "centaines de décisions de justice" requérant la suppression de certains contenus jugés diffamatoires. M. Elvan a toutefois précisé que Twitter avait répondu favorablement à plus de 200 autres, se réjouissant des "progrès concrets" enregistrés lors des discussions. "Nous nous sommes accordés pour neutraliser les contenus considérés comme offensants par des décisions de justice en les floutant", a-t-il expliqué. "Ils (les représentants de Twitter) ont aussi indiqué que la présence en Turquie d'un de leurs avocats faciliterait la résolution des problèmes", a-t-il ajouté. » (Le Parisien, AFP, 17/04/2014)

Suite à des rencontres avec les responsables turcs à Ankara, « le réseau Twitter a bloqué l'accès dimanche [20 avril] à deux sites en Turquie (...) Les deux sites incriminés, jugés nocifs par les autorités d'Ankara, avaient diffusé quotidiennement lors de la campagne pour les élections municipales du 30 mars des enregistrements de conversations téléphoniques mettant en cause le gouvernement et personnellement le Premier ministre et des membres de sa famille dans un vaste scandale de corruption et de malversation. Mais Twitter a réaffirmé dimanche qu'il n'était pas question d'aller plus loin dans les exigences d'Ankara et de "fournir des informations sur les détenteurs des comptes simplement parce qu'un gouvernement les réclame". Ankara souhaitait notamment obtenir des informations précises sur les détenteurs de dizaines d'autres comptes litigieux. » (Le Parisien, AFP, 20/04/2014)

#### **Polémique d'évasion fiscale**

Lors de leur rencontre le 14 avril à Ankara, les responsables turcs avait également proposé aux représentants de Twitter d'ouvrir un bureau de représentation en Turquie. Cette proposition intervient suite aux accusations d'évasion fiscale du Premier ministre Erdogan contre les réseaux sociaux, en l'occurrence

Twitter qui, selon le gouvernement turc, « Twitter gagne 35 millions de dollars par an en revenus publicitaires en Turquie sans payer le moindre impôt sur cette somme. » (*Le Monde*, 13/04/2014)

« "Twitter, YouTube et Facebook sont des sociétés internationales créées pour faire du profit" (...) "Twitter est parallèlement aussi un évadé fiscal". » avait déclaré Erdogan. (*Le Figaro*, AFP, 12/04/2014)

« Avec d'autres multinationales comme Google, Apple ou Amazon, Twitter est dans le collimateur de gouvernements européens, qui l'accusent d'échapper à l'impôt par le biais de mécanismes sophistiqués d'optimisation fiscale, en toute légalité. » (*Le Monde*, 16/04/2014)

Au terme de deux jours de rencontre, « le groupe Twitter a rejeté, mercredi 16 avril, les demandes pressantes des autorités turques d'ouvrir un bureau de représentation dans le pays, y jugeant le "climat" défavorable après son interdiction, et a catégoriquement démenti toute "évasion fiscale". » (*Le Monde*, 16/04/2014)

« "Nous n'avons pas accepté d'ouvrir un bureau en Turquie (...) n'importe quelle compagnie émettrait des réserves sur un climat d'investissement dans lequel son service a été interdit", a déclaré à l'AFP le vice-président de Twitter Colin Crowell. » (*Le Parisien*, AFP, 16/04/2014)

« En écartant cette possibilité, M. Corwell a assuré que Twitter respectait la loi fiscale turque. "Nous avons une filiale en Turquie qui paie les impôts requis, comme de nombreuses autres entreprises qui font des affaires ici", a-t-il dit. » (*Le Parisien*, AFP, 16/04/2014)

### **Youtube reste inaccessible malgré la décision de levée du blocage du tribunal d'Ankara**

YouTube, le site de partage de vidéo de Google, a également été bloqué par la TIB (autorité turque des télécommunications) après la diffusion du compte-rendu d'une réunion confidentielle sur la Syrie. (*Les Echos*, 03/04/2014)

« Un tribunal d'Ankara a ordonné vendredi [4 avril] la levée de l'interdiction (...). Ce jugement intervient après la levée jeudi [3 avril] de l'interdiction en Turquie du réseau Twitter, consécutif à une décision de la plus haute instance judiciaire du pays le jugeant contraire à la liberté d'expression. » (*Ouest France*, AFP, 04/04/2014)

Cependant le tribunal d'Ankara a aussi décidé quelques heures plus tard que « Youtube restera inaccessible en Turquie tant que 15 vidéos litigieuses n'en auront pas été retirées. » (*Le Figaro*, AFP, 05/04/2014)

Le 7 avril, YouTube a saisi « la Cour constitutionnelle turque pour obtenir la levée de son blocage en Turquie. » (*Le Figaro*, AFP, 07/04/2014)

« Des recours juridiques déposés contre cette interdiction sont en attente de jugement. "Nous pensons qu'elle (l'interdiction) doit prendre fin et, s'il y a eu une décision judiciaire, nous pensons qu'elle doit être mise en oeuvre rapidement, aussi rapidement que possible", a déclaré Marie Harf, porte-parole adjointe du département d'Etat américain, selon le compte rendu d'un point de presse de mercredi. [le 2 avril] "A l'évidence, nous pensons bien sûr que YouTube ne doit pas non plus être interdit", a-t-elle ajouté. » (*Les Echos*, 03/04/2014)

### 3. Turquie

#### Erdogan sera-t-il candidat aux élections présidentielles en août ?

« Le Premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, a confirmé vendredi [4 avril] son appétit pour l'élection présidentielle d'août en réaffirmant son soutien à la règle [des trois mandats] de son parti qui l'obligera à quitter la tête du gouvernement après les législatives de 2015. Les statuts de son Parti de la justice et du développement (AKP) interdisent aux élus d'effectuer plus de trois mandats successifs. Le chef du gouvernement a également estimé prématurée toute décision sur son éventuelle candidature à la présidentielle. » (*Le Point, AFP, 04/04/2014*)

« L'élection présidentielle se déroulera pour la première fois au suffrage universel direct les 10 et 24 août. (...) L'actuel président Abdullah Gül n'a lui non plus dévoilé ses intentions. Compagnon de route du chef du gouvernement, Abdullah Gül n'hésite plus depuis des mois à manifester ses différences et à prendre ses distances avec les positions intransigeantes du Premier ministre, au point d'être présenté comme un rival potentiel. » (*Le Point, AFP, 04/04/2014*)

Cependant, il a exclu « l'idée d'apparaître comme un possible futur Premier ministre et d'échanger sa fonction avec celle de son chef de gouvernement Recep Tayyip Erdogan suivant le "modèle Poutine-Medvedev". » qui, selon lui, n'est pas "approprié" pour une démocratie. (*Le Nouvel Observateur, Reuters, 18/04/2014*)

« M. Erdogan devra donc placer un homme de confiance à la tête de son cabinet. Depuis vingt ans et leur ascension au sein de la mouvance islamiste turque, c'est Abdullah Gül qui a, le plus souvent, joué ce rôle de numéro deux. (...) L'indépendance revendiquée par M. Gül accentue la rivalité entre les deux hommes, déjà perceptible depuis les manifestations de la place Taksim, au printemps 2013. Une situation qui pourrait conduire à une implosion de l'AKP.

Pour le politologue Ali Carkoglu, professeur à l'université Koç d'Istanbul, l'hypothèse paraît peu probable. Et les déclarations d'Abdullah Gül, qui a indiqué qu'il allait s'entretenir avec M. Erdogan à ce sujet, "pourraient être le signal qu'ils ont déjà décidé de maintenir un statu quo". "Ils ont toutes les raisons de continuer à travailler ensemble. S'ils se divisent, ils y perdront tous les deux", complète-t-il. » (*Le Monde, Guillaume Perrier, 21/04/2014*)

« "Erdogan a vu que le ton autocratique payait, sa base électorale est fascinée par une personnification du pouvoir à outrance", constate Samim Akgönül, professeur à l'université de Strasbourg. "La Turquie va entrer dans une zone de turbulences politiques, avec des pressions sur la liberté d'expression et les libertés fondamentales". » maintient-il. (*Le Figaro, Laure Marchand, 14/04/2014*)

Probable candidat à l'élection présidentielle, Recep Tayyip Erdogan « envisage de faire campagne en Europe. Pour la première fois, les Turcs résidant à l'étranger pourront participer à cette élection disputée au suffrage universel direct, autre nouveauté. Sur les 2,6 millions de ressortissants turcs en âge de voter en Europe, 1,5 million vivent en Allemagne. La France et les Pays-Bas abritent également d'importantes communautés. » (*Libération, 22/04/2014*)

Au niveau national son grand défi « sera de réunir autour de sa candidature les Kurdes et les Turcs nationalistes. » (*Le Figaro, Laure Marchand, 14/04/2014*)

#### Les résultats des élections municipales à Ankara

« A Ankara encore plus qu'ailleurs, les élections municipales de dimanche [30 mars] se sont déroulées dans la confusion, jetant le trouble sur les résultats (...) Malgré plus de trois millions d'électeurs, la victoire dans la deuxième ville de Turquie s'est jouée à moins de 25 000 voix. Au cours de la nuit électorale [le 30 mars], les deux candidats, le maire sortant Melih Gökçek (Parti de la justice et du développement, AKP) et son

adversaire du Parti républicain du peuple (CHP, kémaliste) Mansur Yavas, se sont tous deux proclamés vainqueurs. Mais c'est finalement M. Gökçek qui devrait être reconduit pour un cinquième mandat consécutif. M. Yavas dénonce des irrégularités, avec "plus d'un millier de recours" de ses militants qui surveillaient les urnes.» (*Le Monde, Guillaume Perrier, 01/04/2014*)

Le Parti républicain du peuple (CHP) « a demandé dimanche [6 avril] au Haut conseil électoral (YSK) d'annuler l'élection municipale d'Ankara remportée de justesse par le candidat du Parti de la justice et du développement (AKP) dont elle conteste la victoire. [La demande du CHP a été rejetée le mercredi 9 avril.] Vendredi [4 avril], la chambre locale du Haut conseil électoral avait déjà rejeté une précédente requête du Parti républicain du peuple (CHP) et refusé de recompter les voix de ce scrutin. » (*Le Figaro, AFP, 06/04/2014*)

« La police turque est intervenue avec des canons à eau pour disperser plusieurs milliers de partisans du principal parti de l'opposition turque qui dénonçaient des fraudes à l'élection municipale à Ankara, ont rapporté les médias. (...) Près de 2 000 personnes étaient réunies devant le Haut Conseil électoral (YSK), dans le centre de la capitale turque, pour protester contre les irrégularités qui ont émaillé, selon elles, le scrutin à Ankara. » (*Le Point, AFP, 01/04/2014*)

« Le CHP a même contesté les victoires de l'AKP à Istanbul, la plus grande ville du pays, et à Antalya (sud), et demandé un nouveau comptage des voix. (...) A l'inverse, le parti au pouvoir a également contesté la victoire, serrée, du Parti de l'action nationaliste (MHP) à Adana (sud). » (*Le Point, AFP, 01/04/2014*)

Le Parti pour la paix et la démocratie (BDP) kurde [aussi a protesté] contre les fraudes de l'AKP, vainqueur du scrutin. Dans ce climat, le ministre de l'Energie a été contraint mardi [1<sup>er</sup> avril] de rejeter les suspicions nées des multiples coupures de courant observées dans plusieurs villes du pays dimanche [30 mars] soir à l'heure du dépouillement. "Ceux qui ont perdu ne doivent pas se servir des pannes d'électricité pour excuser leur défaite", a réagi Taner Yildiz, qui a expliqué que celle constatée dans certains quartiers d'Ankara avait été provoquée par un chat qui avait pénétré dans un transformateur. » (*Le Point, AFP, 01/04/2014*)

## **La Cour constitutionnelle a annulé une réforme judiciaire renforçant le contrôle du gouvernement sur les magistrats**

« La Cour constitutionnelle a annulé vendredi [11 avril] une partie de la réforme judiciaire du Premier ministre Erdogan, destinée à renforcer son contrôle sur les magistrats. (...) La Cour constitutionnelle avait été saisie par un député du principal parti d'opposition, qui s'était vivement opposé à cette réforme qui, à ses yeux, violait le principe de la séparation des pouvoirs.

"Cette loi comporte tant d'éléments inconstitutionnels qu'il aurait été étonnant que la Cour rende une autre décision", s'est félicité un vice-président du Parti républicain du peuple (CHP), Sezgin Tanrikulu. "La Cour constitutionnelle s'affiche désormais en contre-pouvoir du régime", s'est réjoui le député.

Le ministre de la Justice Bekir Bozdog a, lui, regretté l'annulation d'une partie du texte. "La législation était conforme à la Constitution", a-t-il répété devant la presse, "mais nous nous conformerons bien sûr à ce jugement". » (*Ouest France, AFP, 11/04/2014*)

## **La réaction du Président de la Cour Constitutionnelle turque**

Lors de la cérémonie de 52<sup>ème</sup> l'anniversaire de la Cour Constitutionnelle turque le 25 avril, le président Haşim Kılıç, a dénoncé les critiques du gouvernement contre les décisions de la haute juridiction.

« Le président de la Cour constitutionnelle de Turquie a dénoncé vendredi [25 avril] les critiques selon lui "excessives" du pouvoir politique contre l'institution qu'il dirige depuis sept ans.(...) Recep Tayyip Erdogan a récemment critiqué plusieurs décisions de la haute juridiction, notamment celle qui dénonçait le blocage du réseau social Twitter par les autorités."Dire que la Cour constitutionnelle agit en fonction de critères politiques ou qu'elle n'est pas patriote, ce sont des accusations sans fondement", a lancé Hasim Kilic lors de

[cette] cérémonie à laquelle assistait le Premier ministre, l'air sombre.(...) Ces accusations, a poursuivi-t-il, "ont provoqué un traumatisme psychologique au sein de l'institution judiciaire". » (*Le Nouvel Observateur, Reuters, 25/04/2014*)

### « Le parlement adopte une loi qui élargit les pouvoirs de l'agence du renseignement »

« Le parlement turc a adopté jeudi [17 avril] soir un projet de loi controversé élargissant considérablement les pouvoirs de l'agence nationale du renseignement (MIT). Le texte, adopté à la suite de débats houleux grâce à la majorité absolue dont dispose le Parti de la justice et du développement (AKP) du Premier ministre Recep Tayyip Erdogan, confère des droits accrus en matière de collecte de renseignement aux services secrets turcs et introduit des peines de prison notamment pour les journalistes pour la divulgation de documents confidentiels relatifs à la "sécurité militaire". (...) C'est justement dans la perspective d'en finir avec les écoutes pirates qui ont mis à mal l'AKP et le Premier ministre personnellement que le projet avait été soumis à l'assemblée nationale. La nouvelle législation, qui était débattue depuis la semaine dernière par les députés, habilite le MIT à écouter les lignes téléphoniques et à collecter des informations en lien avec "le terrorisme, les crimes internationaux et le renseignement extérieur". » (*20minutes.fr, AFP, 17/04/2014*)

## 4. Economie

### « Turquie: croissance de 4% en 2013 »

« L'économie turque a enregistré en 2013 une croissance de 4,4% en rythme annuel au quatrième trimestre et de 4% sur l'ensemble de l'année, dépassant légèrement les objectifs du gouvernement qui tablait sur 3,6%, selon des données officielles publiées lundi [31 mars].

Le produit intérieur brut (PIB) a poursuivi son rythme de croissance pour le 17<sup>ème</sup> trimestre consécutif dans les derniers trois mois de 2013, a annoncé l'institut national des statistiques (TUIK). La croissance globale du PIB au cours des 12 mois de l'année a atteint ainsi 4%, selon l'Institut. (...)

Le ministre turc des Finances, Mehmet Simsek, a néanmoins prévenu lundi [31 mars] que la croissance pourrait ralentir dans les prochains mois tout en demeurant sur une tendance positive. Le ministre a déclaré dans un communiqué que la réduction du risque politique après le scrutin municipal soutiendrait la demande nationale et les perspectives de croissance pour cette année.

Sur ce même ton de prudence, Reinhard Cluse, de la banque suisse UBS, a estimé que "l'environnement politique et extérieur resteront un défi à relever" pour la Turquie en 2014.

Cet analyste a indiqué s'attendre à un ralentissement de la croissance pour cette année du PIB, aux alentours de 2.3% sur fond de tensions politiques croissantes "dans les prochains mois" malgré la victoire électorale de dimanche [30 mars] pour le parti au pouvoir. (...)

La croissance de l'économie pour 2014 risque de tourner autour de 3%, étant confrontée à une baisse de ses investissements, mais aussi au déficit de ses dépenses courantes dû essentiellement à ses importations d'énergie, sur fond d'une hausse de l'inflation (8%) et du taux de chômage (10%). » (*Le Parisien, AFP, 31/03/2014*)

### « La Turquie émet sur le marché des obligations en euros »

« La Turquie va lancer pour la première fois cette année une émission obligataire en euros d'une durée de neuf ans. Objectif : lever autour de 1 milliard d'euros auprès des investisseurs, à un taux qui serait proche de 4,2 %, selon l'agence Bloomberg.

Le pays a prévu de lever l'équivalent de 6,5 milliards de dollars cette année sur les marchés internationaux. Il entend profiter du mouvement de détente perceptible depuis la victoire d'Erdogan aux élections municipales. Le rendement sur le marché des emprunts en euros s'est ainsi établi à son plus bas historique à 3,79 % pour une maturité plus courte (novembre 2021). Par ailleurs, la livre turque est à son plus haut niveau depuis plus de trois mois face au dollar et à l'euro. » (*Les Echos*, 09/04/2014)

## Les marchés suite aux élections municipales et les taux d'intérêts

La lire turque a bondi de 2 % [le 31 mars], à 2,1468 pour 1 dollar, au plus haut depuis le début de l'année et la Bourse d'Istanbul a gagné 2 % à l'ouverture.

« Le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan a exhorté vendredi [4 avril] les autorités monétaires de son pays à abaisser les taux d'intérêts, massivement relevés en janvier pour enrayer la chute de la livre et les déficits publics. (...) La banque centrale turque avait massivement relevé les taux d'intérêts le 28 janvier, contre l'avis du gouvernement islamo-conservateur soucieux d'éviter tout impact négatif sur la croissance et les déficits publics déjà élevés du pays.

L'institution financière avait alors augmenté son taux d'intérêt au jour le jour de 7,75% à 12% et son taux hebdomadaire repo de 4,5% à 10% pour contenir "l'impact négatif" de la chute de la livre "sur l'inflation et la stabilité macroéconomique". Le chef du gouvernement a estimé vendredi [le 4 avril] que la large victoire de son parti aux élections municipales de dimanche [30 mars] avait rassuré les marchés financiers (...)

Son vice-Premier ministre en charge de l'économie, Ali Babacan, a toutefois réfuté vendredi [4 avril] toute pression sur la banque centrale, rappelant qu'elle prenait des décisions en toute indépendance du pouvoir politique. "Le comité monétaire (de la banque centrale) prendra les meilleures décisions", a dit M. Babacan. Déjà affectée depuis la mi-2013 par la politique de resserrement monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed), la livre turque (LT) a également subi de plein fouet depuis la mi-décembre le contrecoup du scandale politico-financier qui a éclaboussé le régime de M. Erdogan, au pouvoir depuis 2002.

La hausse des taux d'intérêt fin janvier est parvenue à enrayer cette dégringolade de plus de 20%. La Turquie a enregistré un taux de croissance de 4% en 2013 mais la plupart des analystes anticipent un chiffre nettement inférieur en 2014. (...)

L'agence de notation financière Fitch a confirmé pour sa part vendredi [le 4 avril] la note de la Turquie dans la catégorie investissement à BBB- avec une perspective stable. Comme d'autres analystes, elle a toutefois révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour 2014, de 3,2% à 2,5%. La monnaie turque s'échangeait vendredi après-midi autour de 2,14 LT pour un dollar et 2,93 LT pour un euro. » (*Le Figaro*, AFP, 04/04/2014)

« La banque centrale turque a annoncé [le 24 avril] avoir maintenu ses principaux taux directeurs inchangés malgré une demande en faveur d'une baisse réclamée par le Premier ministre Recep Tayyip Erdogan. L'institution financière a indiqué dans un communiqué au terme de la réunion mensuelle de son comité de politique monétaire (PPK) que les taux restaient inchangés. » (*Le Figaro*, AFP, 24/04/2014)

« Cependant Erdem Basçi, le gouverneur de la banque centrale, un organisme indépendant, s'était déclaré réticent à toute baisse brusque, prônant une éventuelle baisse graduelle. "La banque centrale a résisté, pour l'instant, à réduire ses principaux taux", a estimé jeudi [le 24 avril] William Jackson Capital Economics), affirmant qu'une réduction des taux n'était pas justifiée. "Il est peut-être rassurant que la banque centrale n'ait pas décidé aujourd'hui (jeudi) de diminuer" les taux, a souligné le spécialiste mais estimé que l'institution monétaire pouvait être tentée à céder dans les prochains mois aux "pressions" du gouvernement islamo-conservateur. » (*Le Parisien*, AFP, 24/04/2014)

## **Moody's abaisse la note de la Turquie**

« L'agence de notation financière Moody's a abaissé [le 11 avril] la perspective attachée à la note de la Turquie de "stable" à "négative", du fait d'incertitudes politiques et des prévisions de croissance à court et moyen termes. Ce changement de perspective signifie que Moody's envisage d'abaisser dans les prochains mois la note "Baa3" du pays. Cette dernière avait été relevée d'un cran en mai 2013. » (*Le Figaro, AFP, 11/04/2014*) « A l'appui de sa décision, l'agence de notation avait cité l'amélioration de l'économie et la meilleure situation des finances publiques. » (*Les Echos Bourses, Reuters, 11/04/2014*)

## **« Airbus livre le premier A400M à la Turquie »**

« Airbus a annoncé [le 4 avril] la livraison du premier avion de transport militaire A400M à la Turquie, après quatre mois de marchandage. Ankara avait refusé en décembre [2013] de prendre livraison du premier des dix appareils qu'elle a commandés.

Les raisons exactes de ce refus n'avaient pas été rendues publiques mais le directeur général du groupe Tom Enders, l'avait qualifié fin février de "marchandage". (...) La dispute a apparemment été réglée puisque l'avion a été remis à la force aérienne turque aujourd'hui [le 4 avril] à Séville (sud de l'Espagne), où sont assemblés ces avions de transport de nouvelle génération sans équivalent sur le marché. » (*Le Figaro, AFP, 04/04/2014*)

## **« Thales: nouveau contrat de signalisation en Turquie »**

« Thales vient de signer avec la société nationale des chemins de fer turcs (TCDD) un nouveau contrat d'une valeur de 10 millions d'euros pour la rénovation des systèmes de signalisation et de télécommunications de la gare d'Eskisehir. (...) Thales est chargé d'améliorer les différents systèmes installés dans la gare pour déployer la technologie de signalisation ETCS niveau 1 qui équipe déjà une partie de la ligne Ankara-Istanbul. » (*Cercle Finance, 04/04/2014*)

## **« Thales: finalise la livraison d'avions à la Turquie »**

« Thales annonce la livraison à la Marine turque du standard final des avions de patrouille maritime dans le cadre du programme Meltem II dont Thales assure la maîtrise d'oeuvre. A ce jour, cinq des six avions ont été livrés à ce standard, le sixième le sera avant l'été. » (*Cercle Finance, 28/04/2014*)

## **« La Turquie projette de construire la première ville chauffée à la pistache »**

« La Turquie envisage de construire la première ville écologique du pays, où les bâtiments tant privés que publics seront chauffés à la coque de pistache. (...) Le projet serait réalisé sur un site de 3 200 hectares situé à 11 km de la ville de Gaziantep, dans le sud-est de la Turquie, non loin de la frontière syrienne. Il est conçu pour accueillir quelque 200 000 personnes, a indiqué Seda Muftuoglu Gulec, experte en construction environnementale à la municipalité de Gaziantep. (...) La ville de Gaziantep se trouve au coeur même de la région productrice de pistaches. Ce fruit est généralement utilisé dans les desserts traditionnels, gâteaux, glaces ou autres confiseries dont est friande la population. (...) Un projet pilote doit d'abord voir le jour sur un secteur de 55 hectares proche de Gaziantep. Une compagnie française spécialisée dans la construction "verte" - Burgeap - s'est vue confier les études de faisabilité. Si celles-ci s'avèrent concluantes, Burgeap, qui a été la première entreprise à considérer les coques de pistache comme un combustible adéquat dans un cadre urbain, serait en charge de réaliser le projet dans son intégralité. (*Libération, AFP, 18/04/2014*)

## 5. Union Européenne

### Deux députés européens, Jean-Claude Juncker et Corinne Lepage s'expriment sur la question de l'adhésion de la Turquie à l'UE

« Le candidat du centre droit à la présidence de la Commission européenne, le Luxembourgeois Jean-Claude Juncker, a souhaité samedi [5 avril] la poursuite des négociations avec Ankara sur une éventuelle adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

"Je ne pense pas que l'on devrait arrêter les négociations d'adhésion", même si la politique actuelle du Premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, ne les rend pour l'heure "pas faciles", a déclaré devant des journalistes, l'ex-Premier ministre du Luxembourg, présent à Berlin pour une réunion du parti conservateur d'Angela Merkel. (...) Jean-Claude Juncker a d'ailleurs critiqué les "considérables régressions en matière de processus démocratique en Turquie" ces derniers mois. Mais les discussions, "dont le résultat est ouvert", sont "menées avec la Turquie et non avec Erdogan" seul, a-t-il souligné, projetant toutefois qu'une entrée d'Ankara dans l'Europe aurait "besoin de plus longtemps" que cinq à dix ans. » (*Le Parisien, AFP, 05/04/2014*)

Quant à Corinne Lepage, « la députée européenne a affirmé lundi [4 avril] sur I-Télé qu'elle est défavorable à un élargissement de l'Union européenne. (...) l'élue a affirmé qu'elle ne souhaite pas que l'Union européenne accueille de nouveaux membres : "Je ne suis pas pour l'extension de l'Europe, elle est bien à 28". (...)

Une position qu'elle ne semble pas adopter pour la Turquie. Tous les ans, le Parlement européen vote une résolution faisant le point sur les négociations avec le pays de Recep Tayyip Erdogan. Votée le 12 mars dernier, la résolution B7-0241 invite la Turquie à entreprendre certaines réformes dans le but de faire progresser les négociations. Un texte que Corinne Lepage a approuvé, comme l'indique la page 128 de ce relevé de scrutin.

Contactée par Le Scan, Corinne Lepage invoque "une erreur". "J'ai toujours été contre l'élargissement", plaide-t-elle. Une erreur qui ne semble toujours pas corrigée, un mois après dans les relevés de vote. Toutefois, en 2009, l'ex-ministre expliquait au Monde être "très opposée à l'entrée de la Turquie".

Les élus UMP du groupe PPE, comme Rachida Dati, Brice Hortefeux ou Alain Lamassoure, ainsi que le co-président du Parti de gauche, Jean-Luc Mélenchon ont voté contre. Comme les élus MoDem (avec qui Corinne Lepage s'est faite élire en 2009 avant de prendre ses distances). Les socialistes, Brigitte Bérès, Gilles Pargneaux, ont voté pour, tout comme les écologistes. Harlem Désir, le nouveau secrétaire d'État chargé des Affaires européennes n'a pas participé au vote. » (*Le Figaro, Tristan Quinault Maupoil, 14/04/2014*)

## 6. International

### Turquie – Syrie

#### « Un million de réfugiés syriens en Turquie »

« Le nombre de réfugiés syriens que la Turquie accueille depuis le déclenchement du conflit en Syrie a atteint le seuil d'un million, a annoncé [le 22 avril] le premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan. Le chef du gouvernement turc a assuré que son pays, qui partage une longue frontière avec la Syrie, entendait conserver sa politique de porte ouverte pour les civils syriens fuyant la guerre dans leur pays. (...) La Turquie a pris fait et cause pour la rébellion syrienne opposée au régime du président Bachar al-Assad et accueille la plupart des réfugiés syriens dans une vingtaine de camps installés dans les zones proches de la frontière syrienne, dans le sud et le sud-est du pays. Recep Tayyip Erdogan avait indiqué que son pays avait déjà consacré plus de deux milliards de dollars pour abriter les réfugiés syriens qui posent de temps en temps certains problèmes culturels et de sécurité dans les zones où ils sont abrités en Turquie. » (*Le Figaro, AFP, 22/04/2014*)

## 7. Liste des journalistes ayant couvert le sujet turc (Avril 2014)

***Les Echos***

Jacques Hubert-Rodier

***Les Echos Bourses***

***Le Figaro***

Laure Marchand  
Tristan Quinault Maupoil

***Libération***

Cordelia Bonal

***Le Monde***

Guillaume Perrier

***Le Nouvel Observateur***

***Ouest France***

***Le Parisien***

***Le Point***

***La Tribune***

***20 Minutes.fr***

Mécène Principal *Main Supporter*



**redefining** / standards

Mécènes Institutionnels *Institutional Supporters*



BOYNER HOLDING



L'ORÉAL



33 rue Galilée  
75116 Paris

Tel.: +33 1 44 43 52 54  
Fax: +33 1 47 23 68 14

[info@institut-bosphore.org](mailto:info@institut-bosphore.org)